



## J'ai des huissiers et je ne vais pas tarder à être saisie

Par **christiane**, le **06/11/2009** à **10:56**

Bonjour,

J'ai 67 ans et je suis retraitée. Je vis en foyer logement. J'ai donc une pension complète à payer : logement, nourriture, chauffage, eau.

J'ai fait un dossier de sur endettement qui a été refusé. J'ai fait un recours au tribunal, refusé. De plus, dans la réponse du tribunal il est écrit que j'avais fait un regroupement de crédit et que j'avais fait d'autres prêts ensuite. C'est inexact, j'avais essayé de faire un regroupement de crédits mais sans succès. Le prêt qui a été fait en 2008 n'est qu'une transformation d'un compte de réserve pour avoir des mensualités moins élevées et j'ai réemprunté sur les réserves que j'avais.

Maintenant que les créanciers savent que le dossier a été refusé, ils vont envoyer les dossiers au tribunal pour les saisies. Je sais que l'on doit laisser le minimum correspondant au RMI, soit un peu plus de 400 € mais j'ai besoin de 850 € pour payer ma pension.

Y a t'il une solution pour que je garde cette somme. Il n'est pas question que j'aille habiter chez mes enfants. L'un est en caravane avec deux enfants de 3 et 10 ans et l'autre en studio, viens de perdre son emploi et risque l'expulsion.

Je vous remercie des réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Amicalement.

Christiane